

direction départementale des territoires du Jura

Commission Consultative

Départementale

de Sécurité et d'Accessibilité



19 février 2019



direction départementale des territoires du Jura

La sous-commission départementale d'accessibilité (1/2)

- Avis sur les dossiers des ERP de 1^{ère} catégorie
- Avis sur demandes de dérogations sur l'accessibilité des ERP, IOP et des logements
- Avis sur les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

En 2018: 11 réunions et 169 dossiers

Nombre total de dossiers	Nombre d'avis favorables	Nombre d'avis défavorables	Nombre de dossiers ajournés	Nombre de dossiers comportant des dérogations	Nombre de dossiers comportant un Ad'AP	Nombre de dossiers logement	Nombre de dossiers IOP
169	135 79,9%	24 14,2 %	10 5,9 %	91 53,8 %	85 50,3%	0	0

La sous-commission départementale d'accessibilité (2/2)

direction départementale des territoires du Jura

PREFET DU JURA

Nbre de dossiers Avis favorables Avis défavorables Dossiers ajournés

Evolution du nombre de dossiers



direction départementale des territoires

Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (1/3)

(ERP neufs, réhabilitations, extensions, sans dérogation, sans Ad'ap)

3 commissions d'arrondissement :

Lons-le-Saunier, Dole et Saint-Claude :

- avis sur les dossiers des ERP sauf pour les ERP de 1ère catégorie
- 34 réunions et 202 dossiers

Nombre total d'avis favorables : 184

Nombre total d'avis défavorables : 12

Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (2/3)

direction départementale des territoires du Jura

PREFET DU JURA

160 145 140 120 96 100 94 93 ■ Année 2015 76 Année 2016 80 68 Année 2017 Année 2018 59 60 50 41 40 35 31 20 0 Lons-le-Saunier Dole Saint-Claude

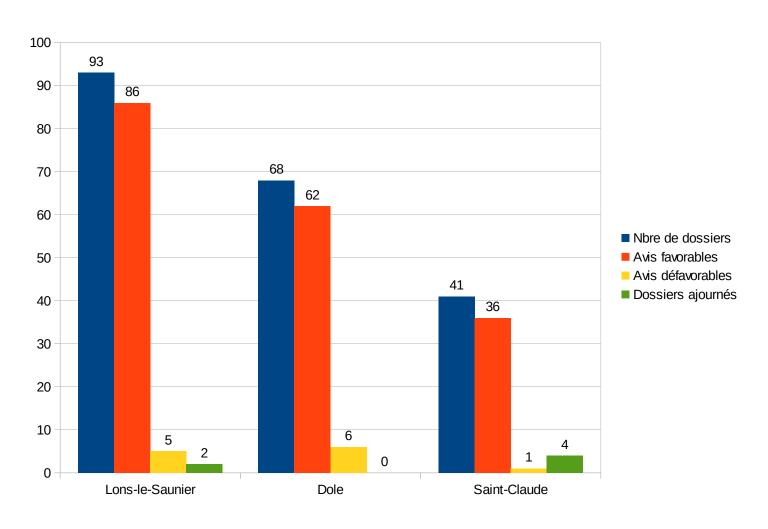
Evolution du nombre des dossiers traités par les commissions d'arrondissement



direction départementale des territoires du Jura

Les commissions d'arrondissement pour l'accessibilité des ERP (3/3) (ERP neufs réhabilitations extensions

(ERP neufs, réhabilitations, extensions sans dérogation, sans Ad'ap)



Avis des commissions d'arrondissement en 2018



Autres activités 2018

direction départementale des territoires

- Traitement de 70 attestations d'ERP conformes ;
- Organisation de la sous-commission départementale et de la commission d'arrondissement de Lons : ordre du jour, convocations, etc...;
- Rédaction des procès-verbaux et des arrêtés préfectoraux (dérogations et Ad'ap) de la sous-commission départementale, et des procès-verbaux de la commission d'arrondissement de Lons;
- Travail d'harmonisation des pratiques d'instruction entre villes autonomes et État par des échanges réguliers;
- Apport du conseil et de l'assistance aux pétitionnaires, aux collectivités et aux maîtres d'œuvre.



PREFET DU JURA

direction départementale des territoires du Jura

Eléments de doctrine départementale :



départementale des territoires

Largeur des portes des sanitaires NON ADAPTES des TOU JURA ERP existants

- la porte du SAS d'accès et une au moins des portes des sanitaires non adaptés (s'il existe plusieurs sanitaires),

 les portes du SAS d'accès et du sanitaire (s'il existe un seul sanitaire),

→ doivent avoir une largeur de passage utile minimale de 0,77 m.

Largeur des portes des ERP situés dans un cadre bâti existant

direction départementale des territoires

Pour les locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes :

- toutes les portes simples, y compris les portes battantes,
- → largeur minimale de passage utile de 0,77 m

(si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur minimale de passage utile du vantail couramment utilisé est de 0,77 m.)

Egalité · Fraternité Largeur des portes des ERP lors de leur construction ou de leur création

départementale des territoires

> Pour les locaux accessibles pouvant recevoir moins de 100 personnes,

- toutes les portes simples, y compris les portes battantes,
- → largeur minimale de passage utile de 0,90 m

(si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur minimale du vantail couramment utilisé est de 0,90 m.)

départementale des territoires du Jura Rampes: pentes admises, pentes acceptées

localement

Pour permettre la manœuvre, en autonomie, d'une personne en fauteuil roulant, la pente maximum tolérée peut atteindre :

- 30 % sur une distance maximum de 1 m
- 22 % sur une distance maximum de 1,50 m



Atteinte et usage des poignées de portes

direction départementale des territoires du Jura

Une poignée de porte peut être assimilée à un dispositif de commande manuelle et satisfaire aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 8 décembre 2014 modifié.



Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

direction départementale des territoires du Jura

Merci de votre attention